

**MAIRIE  
DE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HENGWILLER

**HENGWILLER**

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

Mairie.hengwiller@orange.fr

www.hengwiller.fr

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS  
ET DE SIGNATURES 2018/03**

VU L'article L.122 – 11 du Code des Communes ,

VU Le code des communs, article L 122-11, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU l'arrêté accordant délégation de signatures aux deux adjoints, Christian UHLMANN et Christophe KIEFFER

**ARRETE**

Article 1 – Mme Nathalie BIANCHI, membre du conseil municipal, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil dans ladite commune durant la période 28 avril 2018 au 2 mai 2018 inclus, en l'absence du Maire et des ses 2 Adjoints.

En outre elle est habilitée durant cette même période à signer tous les actes concernant l'administration courante de la commune, notamment les documents financiers adressés au Percepteur, les extraits du registre des délibérations, les ampliations des arrêtés municipaux. Elle est autorisée à effectuer la certification matérielle des documents et pièces présentés dans les conditions prévues à l'article L.122-26 du Code des communes.

Article 2 – Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Saverne,
- M. le Receveur Municipal,
- Mme Nathalie BIANCHI,
- Affiché au tableau d'affichage.



Le Maire,

  
Marcel BLAES